



Publié le 29 septembre 2026

Délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 0

Votants : 17

Date de Convocation du Conseil Municipal :

22 septembre 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt-huit septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Rémi BROSSIER et Vincent PEYRE.

2026-62 Délibération relative à la signature d'une convention tripartite avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et l'association « Les Jardinots » pour le fonctionnement d'un site de compostage collectif implanté route de Bel Air

Rapporteur : Jean-Pierre BLANCHARD

Il est proposé d'implanter un nouveau site de compostage à proximité des nouveaux immeubles construits route de Bel Air. Le site sera implanté à l'automne sur du foncier communal, en face de l'espace François Baraduc. Le site sera donc accessible aux utilisateurs de la salle polyvalente.

3 bacs collectifs construits par les Brigades Nature et pris en charge financièrement par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle seront installés :

- Celui du milieu est un bac d'apport, utilisé par les riverains pour déposer leurs déchets alimentaires fermentescibles ;
- Celui de droite est le bac à broyat, fourni par la CCPA. Chaque apport doit être recouvert par une pelletée de broyat ;
- Celui de gauche est fermé avec un cadenas. C'est le bac de maturation du compost, qui sera récupéré ensuite au bout de six mois environ par les riverains et/ou les services techniques.

Les trois bacs seront posés sur un lit de gravier, ce qui permettra de limiter l'accès des rongeurs.

L'association « Les Jardinots » a accepté d'être référente de ce nouveau site de compostage. Les référents du site ont pour mission de vérifier la bonne gestion du site, mener des actions de

communication, effectuer le retournement du compost à maturation et enfin, alerter la CCPA et la commune en cas de dysfonctionnement.

La convention est signée pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Les trois bacs de compostage collectif implantés vers l'église dans le centre bourg, seront donnés à l'association « Les Jardinots », qui va les installer sur son site. Les trois bacs de compostage seront remplacés par un point d'apport volontaire en conteneur aérien, qui sera ramassé par un camion de collecte des biodéchets.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire,

VU le projet de convention présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et les référents de quartier pour le fonctionnement du site de compostage de Bel Air, et tout document s'y rapportant.

Le Maire
Aymeric GIRARDON

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNE DE FLEURIEX SUR LOIRE' with a central emblem. A blue ink signature is written over the stamp.

La secrétaire de séance
Delphine CHARVIEUX

The image shows a blue ink signature of Delphine Charvieux.